

Conseil d'orientation
des retraites



Il n'y a pas d'accord sur l'allongement de la durée de cotisation

Déclaration des représentants de la Cgt pour le COR.

La CGT est fermement opposée à l'allongement à 166 trimestres, à partir de la génération née en 1955, de la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein. La consultation du Conseil d'Orientation des Retraites, censé « rendre un avis technique » sur le sujet, est un paravent que veut utiliser le gouvernement pour justifier une décision déjà prise qui découle de la loi de 2003.

Cette mesure, comme le recul de l'âge de départ en retraite, est injuste car elle pénalise les catégories de salariés modestes qui ont les parcours professionnels les plus hachés et les retraites les plus courtes.

Elle se cumule en effet avec la décision de reculer rapidement à 62 ans l'âge minimal du droit au départ à la retraite. C'est la « double peine » qui fait de la réforme française des retraites l'une des plus dures parmi celles appliquées en Europe.

Par ailleurs, la CGT conteste depuis 2003 les bases de calcul retenues dans le décret pris en application de l'article 5 de la loi du 21 Août 2003, qui surestime la durée de retraite des salariés et sous estiment la durée de cotisations : l'âge moyen de liquidation de la retraite est d'ores et déjà beaucoup plus tardif que les 60 ans pris comme référence !

Décidément, on n'a pas fini de parler des retraites. D'autant que les derniers chiffres du chômage sont là pour rappeler que la situation des salariés âgés comme celle des jeunes ne s'améliore pas, bien au contraire. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'une véritable politique de l'emploi sans laquelle l'équilibre de notre système de retraite ne peut être durablement envisagé.

Jean-Christophe Le Duigou, Pierre-Yves Chanu, Représentants de la CGT au COR

Perte d'autonomie et pouvoir d'achat *Les retraités décident d'agir dans l'unité*

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR-CFE-CGC, UCR-CGT, UCR-FO, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 juin 2011 ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités.

Elles rappellent leurs revendications :

- Sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie :
- une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge ;

La prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité sociale.

Sur le pouvoir d'achat :

- une augmentation significative des retraites, en particulier pour les basses retraites ;
- un minimum de pension au niveau du SMIC ;
- une nouvelle modalité d'indexation.

Face à la situation, les organisations syndicales de retraités UCR CFDT, UNAR CFTC, UCR CGT, FGR FP, UNSA retraités et UNIR CGC ont d'ores et déjà décidé d'appeler les retraités à manifester pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat, le **jeudi 6 octobre 2011**.

En effet, le gouvernement annonce une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, dont le débat en cours peine à faire percevoir des mesures de financement innovantes, ne permet pas de réduire le reste à charge des familles et ne répond pas à l'ampleur des besoins.

A la dégradation de la situation des retraités, pensions, pouvoir d'achat, santé, autonomie, vont s'ajouter les effets du pacte européen d'austérité (pacte Euros +) mis en place par le Conseil européen pour faire face à la crise économique, politique et sociale actuelle.

Ce pacte, refusé par l'ensemble des organisations syndicales européennes de la Confédération Européenne des Syndicats, fait peser de nouvelles menaces sur la retraite et la protection sociale, dénonce « une trop grande protection de l'emploi » en France, prône une modération du salaire minimum, dessinant une nouvelle dégradation de la situation des salariés et des retraités français.

Brèves.....

Le chiffre 90,

C'est le nombre de syndicalistes qui ont été assassinés dans le monde en 2010, selon le dernier rapport de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). (49 rien qu'en Colombie). 75 menaces de mort ont été recensées et au minimum 2 500 arrestations. Au moins 5 000 syndicalistes ont été licenciés en raison de leurs activités.

Le chiffre 0,2 %

5 370 fraudes au RSA en 2010. 0,2 % seulement des 2,48 millions de dossiers présentent une irrégularité. Un pourcentage insignifiant, et puis c'est de la fraude de survie !

Ces messieurs de l'UMP qui voudraient en profiter pour sabrer les aides sociales alors que 8 millions de français vivent dans la pauvreté !



563 816 licenciés soi disant « à l'amiable »

563 816 licenciés à « l'amiable » depuis août 2008, c'est le bilan de la rupture conventionnelle.

Particulièrement utilisée par les PME, elle ne permet que rarement de négocier des indemnités légales de licenciement. Et moins de 10 % des salariés se font accompagner pour la négocier.....

35 euros de trop

La même taxe pour tous de 35 euros, dès qu'on se tourne vers la justice. C'est la nouvelle mesure adoptée par le parlement. Injuste estiment les syndicats qui craignent que cette taxe ne freine les vellétés d'aller aux prud'hommes.

En France, prud'hommes asphyxiés, égal salariés lésés

Quand les Conseils des prud'hommes manquent de tout, ce sont les travailleurs qui trinquent. Depuis des mois, les syndicats dénoncent un allongement des procédures qui devient critique dans certaines villes de l'hexagone : le délai moyen d'un jugement prud'homal atteint 16,6 mois à Paris et Créteil, 19,5 mois à Bobigny, 16,9 mois à Meaux..... La moyenne nationale tourne autour de 9,9 mois.



Ces statistiques résultent d'un triple phénomène : fermeture de Conseils prud'homaux, coupes dans les effectifs et manque de moyens matériels. La réforme de la carte judiciaire, menée au nom de la « modernité » de la justice, a surtout conduit à la suppression de 62 Conseils de prud'hommes (sur 271). Et les Conseils restants sont de plus en plus mal lotis. Dans certains d'entre eux, la moitié des postes budgétés (personnels de greffe) n'est pas pourvue, dénonce la CGT. Le syndicat alerte par ailleurs sur d'autres carences : locaux inadaptés, manque d'ordinateurs et même de codes du travail !

La situation est d'autant plus inquiétante que le nombre de dossiers augmente partout depuis deux ans, sans doute sous l'effet de la crise et des avalanches de licenciements.

La situation est d'autant plus inquiétante que le nombre de dossiers augmente partout depuis deux ans, sans doute sous l'effet de la crise et des avalanches de licenciements.